

Contestation de la décision du gouvernement du Canada d'expulser Djaber Kalibi

Contre toute attente et à notre grande surprise, nous avons appris que le gouvernement du Canada a décidé d'expulser Djaber Kalibi, un opposant notoire à la République islamique d'Iran, alors que cela fait 8 ans et plus qu'il séjourne et travaille au Canada.

Djaber Kalibi, un éminent opposant à la République islamique a lutté pour la liberté et la démocratie depuis plus de 50 ans et, comme des millions de membres de la diaspora iranienne, vit en exil.

Après avoir habité en France pendant 22 ans, Djaber et sa famille ont déménagé au Canada : ils vivent au Québec depuis un peu plus de huit ans maintenant. Durant toutes ces années, il a lutté avec d'autres opposants pour la liberté et la démocratie pour le peuple iranien contre le régime islamique d'Iran.

L'expulsion de Djaber ne peut que satisfaire le régime de terreur en Iran et l'encourager à perpétuer la répression du peuple iranien ainsi que de s'engager dans des actes terroristes à l'étranger.

Dans sa décision d'expulser Djaber, le gouvernement du Canada évoque des procédures qui ont eu cours en France en 1986 où Djaber et trois autres personnes furent arrêtés pour s'être; « organisés en vue de renverser la République islamique en Iran ».

Il convient de noter que, après avoir purgé sa peine, Djaber a été libéré et que, plus tard, le gouvernement français lui accorde un passeport français. En conséquence, le Canada ne devrait pas avoir à s'inquiéter de la présence de Djaber en territoire canadien sur le plan de la sécurité, puisque sinon la citoyenneté française ne lui aurait pas été accordée.

Le gouvernement du Canada sait que la dictature islamique est au pouvoir en Iran depuis presque 35 ans par la terreur, l'oppression, la torture et le meurtre du peuple iranien. Le Canada sait que toute voix dissidente en Iran est aussitôt frappée par une répression violente et la condamnation à mort. La terreur et la répression exercées par le régime islamique ne se limitent pas seulement à l'intérieur des frontières du pays : elles sont aussi présentes à l'étranger et, par conséquent, des centaines de militants ont été assassinés dans d'autres pays par le régime iranien.

Est-ce alors un hasard si la Chambre des communes du Canada a récemment condamné le massacre des prisonniers politiques iraniens en 1988 comme représentant un «crime contre l'humanité » et que cela fait à présent plusieurs mois que le gouvernement canadien a suspendu toute relation diplomatique avec le régime islamique?

Il est essentiel de savoir que le massacre de milliers de prisonniers politiques en 1988 est en effet un seul cas de meurtre et de répression contre le peuple de l'Iran.

Dès le début de la création de la République islamique, le régime autoritaire théocratique a violé tous les principes de droits de l'homme et a commis maintes et maintes fois des crimes contre l'humanité et privé les femmes iraniennes, les ouvriers, les étudiants, les intellectuels, les journalistes, les artistes, les écrivains et dissidents de leurs droits sociaux fondamentaux. L'emprisonnement, la torture et l'assassinat ont donc été une pratique courante par ce régime. Il suffit de mentionner le cas de Zahra Kazemi, une citoyenne canadienne que le régime islamique fit brutalement assassiné le 11 juillet 2003. Selon les organes juridiques internationaux, proportionnellement à la population de l'Iran, le nombre d'exécutions sous la République islamique est au premier rang dans le monde. Au moment même où vous lisez ces passages, des dizaines d'Iraniens sont en train d'être exécutés. L'élection de Rohani comme nouveau président n'a apporté aucun changement à cette situation désastreuse et cela n'y apportera certainement aucun changement significatif.

Nous vous invitons à en lire davantage sur ce que ce régime islamique a fait contre le peuple iranien en consultant les publications de l'Organisation des Nations Unies.

Il faut désormais se demander si la lutte contre ce régime brutal devrait être considérée comme un crime et de ce fait si les opposants devraient se voir expulsés du Canada?

Compte tenu de ce qui précède, nous soussignés demandons avec insistance aux autorités canadiennes de révoquer l'ordre d'expulsion contre Djaber Kalibi et demandons que lui soit accordé le statut légal de séjour à titre de résident permanent.